

# LA NOTE 18-24 EST RETIRÉE

## SUD RATP A PRIS SES RESPONSABILITÉS

**JANVIER 2019**

Comme nous l'avons toujours fait, le syndicat SUD-RATP, premier syndicat au GPSR, a pris ses responsabilités en déposant une alarme sociale dès la sortie de la note 18-24 (dispositif de promotion sociale au choix Pilote GPSR à l'UO SRM).

Le jour de la réunion du 10 janvier 2019, le syndicat SUD-RATP a été le seul syndicat à démonter un par un les points de la note non conformes au déroulement de carrière GPSR.

Malgré ce que dit un syndicat, SUD-RATP demande effectivement l'application des textes existants. Mais il ne faudrait pas encore les dégrader.

Depuis la signature fin 2013 dudit protocole, nous attendons toujours que les signataires dénoncent le protocole sur le déroulement de carrière. Le syndicat SUD-RATP réaffirme haut et fort que ce protocole est le plus nul de l'entreprise avec :

- Entrée des jeunes agents GPSR au niveau 5 au lieu de 7 auparavant
- Mise en concurrence des Pilotes et Agents pour les niveaux.
- Passage de fourchette de 2 à 6 ans pour les Pilotes au lieu de 2 à 5 ans auparavant
- Un niveau 12+20 bloqué pour les Pilotes alors que dans l'entreprise on est déjà à la 12+30
- Un protocole à durée indéterminée signé par deux syndicats en perte de vitesse depuis 2014

Bref, sans la détermination du syndicat SUD-RATP (nous aurions été au tribunal si la direction n'avait pas retiré ladite note) la note serait restée applicable.

